

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01.07.2022

ID : 089-200039642-20220623-57_2022-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : Mme TAVIOT Léa, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. BRIGAND Jean-Pierre, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézinnnes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. LAVINA Xavier, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 42 - Absent(s) : 7 - Pouvoir(s) : 26 - Votants : 68 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. LAVINA Xavier), <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à M. DURAND Olivier), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude (a donné pouvoir à Mme DRUJON Nathalie), <i>Jully</i> : M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. MUNIER Patrice), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine), <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme RIS Jeannine), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. ROBERT Christian), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. FICHOT Jean-François (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M. LENOIR Pascal (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), M. LETRILLARD Laurent (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à Mme RIS Jeannine), <i>Vézannes</i> : Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).</p>
<p>Délibération n° 57-2022</p>	<p>Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane.</p> <p>Absents non excusés : <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Lézinnnes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil.</p> <p>Secrétaire de séance : M. MARONNAT Jean-Louis</p> <p>Date de convocation : 17 juin 2022</p>

Objet :
**ADMINISTRATION
GENERALE**

Marchés et commandes
publics

Convention constitutive d'un
groupement de commandes
relative à l'entretien des
Points d'Eau d'Incendie
(PEI)

Vu les articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-CAB-2018-0268 du 4 mai 2018 approuvant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de l'Yonne,

Considérant que le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie est une compétence qui impose d'assurer une maintenance préventive des Points d'Eau Incendie (P.E.I), de vérifier leur fonctionnement normal et permanent et de maintenir leur accessibilité, leur visibilité et leur signalisation.

Considérant que certaines de communes membres de la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) ont des besoins communs en matière contrôle, la maintenance et le remplacement de points d'eau incendie.

Considérant que ces collectivités, partageant à la fois des besoins et objectifs similaires, souhaitent, dans un souci de coordination et d'efficacité, se grouper afin d'obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes,

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention à intervenir entre les collectivités intéressées, créant et organisant un groupement de commandes dans les conditions visées aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique et d'autoriser la présidente à attribuer, signer et notifier les marchés et accord-cadre s'y rapportant.

Ce groupement de commandes est constitué en vue de la passation d'une ou plusieurs procédures de marchés publics pour répondre aux besoins communs en matière de contrôle, d'entretien et de réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire.

La mission de coordonnateur du groupement sera assurée par la CCLTB dans les conditions décrites dans la convention jointe, qui comprendra notamment la passation, la signature et la notification d'un accord-cadre relatif au contrôle de PEI.

Chacun des membres du groupement s'assurera, pour ce qui le concerne, de l'exécution au travers des bons de commande résultant de ou des marchés ou accords-cadres attribués.

La convention de groupement entre en vigueur à la signature des représentants des membres du groupement et se terminera au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes avec les communes membres intéressées de la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

AUTORISE Madame la présidente à signer ladite convention et les marchés publics qui en découlent ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).